



## « ON VA VOUS TUER DANS L'INTÉRÊT DE LA NATION »

Entre mars 2017 et mai 2018, Human Rights Watch et TRIAL ont conduit des entretiens, en Gambie et à l'extérieur du pays, avec trente anciens responsables de la sécurité gambienne, dont onze officiers directement impliqués dans l'incident, ainsi qu'avec Martin Kyere, le survivant, un autre Ghanéen qui a quitté le groupe avant les arrestations, avec les familles de quinze victimes ghanéennes, et avec deux des enquêteurs ghanéens. Les deux organisations ont également traduit [une longue interview radiodiffusée](#) d'un ancien Jungler, Bai Lowe.

### LES MEURTRES DE JUILLET 2005

Le 22 juillet 2005, les forces de police gambiennes arrêtent entre 50 et 56 étrangers à Barra, ville située en face de Banjul sur la rive opposée du fleuve Gambie. Il est difficile de chiffrer le groupe avec exactitude mais il aurait compris environ 44 Ghanéens, jusqu'à dix Nigériens, deux Sénégalais, deux Ivoiriens et un Togolais.

Les migrants –dont deux femmes– étaient partis d'une plage située à Saly Mbour au Sénégal, à bord d'un canot à moteur de location, dans l'espoir de rejoindre un navire qui les emmènerait en Europe. Mais ils n'ont pas pu entrer en contact avec ce bateau et ont accosté à Barra, où ils ont été arrêtés par la police le 22 juillet – « Jour de la révolution » commémorant le coup d'État de Jammeh en 1994. « *Ils nous ont fait mettre en ligne, en pointant leurs fusils sur nous, et nous ont escortés jusqu'au poste de police de Barra* », raconte Martin Kyere.

Plusieurs responsables interrogés affirment qu'à l'époque, les services de renseignement gambiens avaient reçu des informations selon lesquelles un coup d'État était en cours de préparation et ils ont pu confondre les migrants avec des mercenaires.

### YAHYA JAMMEH EN CONTACT TÉLÉPHONIQUE

Au même moment, le président et ses ministres, les chefs des forces de sécurité gambiennes, ainsi que des dignitaires civils, assistent à un événement organisé sur la Place du 22 juillet à Banjul. Selon plusieurs témoins, l'Inspecteur général de la police, Ousman Sonko –[actuellement détenu en Suisse sous l'inculpation de crimes contre l'humanité](#)– reçoit alors un appel téléphonique l'informant que des étrangers viennent d'être appréhendés. L'information est passée au président, qui se lève et quitte les lieux pour regagner la présidence toute proche, accompagné de ses gardes du corps.

Sonko aurait alors demandé à la Marine de transférer le groupe de migrants en bateau de Barra au quartier général de la Marine à Banjul. Une embarcation de la Marine nationale, le *Fatima I*, fait deux voyages. Martin Kyere fait partie du second et s'aperçoit en arrivant au quartier général que la plupart de ceux qui étaient du premier voyage avaient été passés à tabac et dépouillés de leurs possessions.

Un commandant affirme qu'au moins deux des responsables de haut rang présents au quartier général, Sonko et le directeur de l'Agence nationale de renseignement, Daba Marenah, ont appelé Jammeh du quartier général de la Marine.

Le chef et plusieurs membres des « Junglers », une unité paramilitaire officieuse d'environ douze à vingt-cinq soldats choisis parmi la Garde nationale, sont également présents au quartier général de la Marine. Ces troupes tirent leur nom du fait que nombre d'entre eux ont suivi un entraînement à la survie dans la jungle. Ils étaient parfois aussi appelés « équipe de patrouille » car leurs tâches originales incluaient de patrouiller le long de la frontière entre la Gambie et le Sénégal à proximité de la résidence présidentielle de Kanilai. La Garde nationale, à laquelle les Junglers étaient rattachés, a joué un rôle clé dans la protection de Jammeh. Les soldats qui la constituaient recevaient un entraînement régulier de pays comme l'Iran, la Libye ou Taïwan. De leur création en 2003-2004 jusqu'à la chute de Jammeh en 2017, les Junglers ont été impliqués dans de graves violations des droits humains, notamment des actes de torture, des violences sexuelles, des disparitions forcées et des meurtres.

Yahya Jammeh est régulièrement en contact avec le chef des Junglers. Au moment des meurtres des migrants, Tumbul Tamba dirige l'unité. Selon un ancien Jungler, Tamba recevait des ordres opérationnels directement de Jammeh et réunissait ensuite ses troupes pour les informer sur l'opération à mener et leur communiquer les ordres de Jammeh. *«Le patron a dit 'finissez-en avec eux' », avait coutume de dire Tamba pour transmettre les ordres d'exécution. « Tamba faisait rapport au président après chaque mission. »*

## PAS D'ARMES À FEU SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Le 23 juillet 2005, les migrants sont séparés en groupes et emmenés en bus vers plusieurs lieux situés à Banjul, y compris au quartier général officieux des Junglers et dans plusieurs postes de police et casernes de l'armée. Martin Kyere a indiqué avoir été gardé en détention au poste de police de Bundung. La police arrête également Lamine Tunkara, un Gambien travaillant avec le capitaine du navire qui devait transporter les migrants vers l'Europe. Selon Martin Kyere, Lamine Tunkara était dans le même pick-up que lui en route pour Kanilai. Sa famille ne l'a jamais revu depuis.

Un premier groupe de migrants est emmené à bord de deux véhicules du poste de police de Kanifing à Brufut, dans la banlieue de Banjul. Un ancien Jungler affirme que ces migrants ont alors été exécutés par sept Junglers, assistés de plusieurs militaires de l'armée, à l'aide de machettes, de haches, de couteaux et de bâtons. Leurs corps sont ensuite abandonnés dans la brousse près de Ghanatown, à Brufut. Un ancien Jungler qui se trouvait sur les lieux au moment des meurtres indique que les migrants étaient entravés lorsqu'ils ont été massacrés. Un ancien commissaire de police arrivé sur la scène confirme l'étendue des blessures sur les corps. *« La tête de l'un d'eux avait été fracassée avec quelque chose de lourd... un autre avait le visage complètement détruit, du sang coulait des oreilles, du nez, des yeux d'un troisième... »* Selon deux anciens Junglers, une directive de Jammeh émise après le meurtre en 2004 du journaliste, Deyda Hydrara, interdisait aux forces spéciales d'utiliser des armes à feu dans les exécutions en Gambie.

TRIAL International est une organisation non-gouvernementale qui lutte contre l'impunité des crimes internationaux et soutient les victimes dans leur quête de justice.

TRIAL International adopte une approche innovante du droit, ouvrant un chemin vers la justice pour les survivants de souffrances indicibles. L'organisation offre une assistance juridique, saisit la justice, développe les capacités des auteurs locaux et plaide en faveur des droits humains.

[media@trialinternational.org](mailto:media@trialinternational.org)  
+41 22 321 61 10  
[trialinternational.org](http://trialinternational.org)  
@trial

Selon de nombreux témoignages, deux migrants ghanéens qui avaient réussi à s'échapper cherchent refuge à Ghanatown. Mais ils sont ensuite remis à la police par les chefs de la communauté locale. Depuis lors, personne ne les a jamais revus.

Les autres migrants, au nombre de 45 environ, sont gardés plusieurs jours dans différents lieux de détention à Banjul, apparemment le temps que des enquêtes plus poussées soient conduites. Environ une semaine plus tard, plusieurs Junglers les rassemblent pour les emmener dans la ville de Kuloro. De là, ils sont conduits vers Kanilai à bord de plusieurs pick-ups et autres véhicules.

Arrivés de l'autre côté de la frontière sud de la Gambie, dans la région sénégalaise de Casamance, deux Junglers couvrent la tête des migrants avec des sacs en plastique et les abattent sur ordre de Tamba, leur chef. Ils étaient autorisés à utiliser leurs armes à feu puisqu'ils se trouvaient hors de la Gambie. Les cadavres sont jetés dans des puits à proximité, dont un situé dans un village abandonné au Sénégal, et un autre près de la résidence de Jammeh à Kanilai. L'un des Junglers ayant participé à ces actions a indiqué à Human Rights Watch et à TRIAL International que les puits ont été recouverts de pierres par la suite. Cette zone située de l'autre côté de la frontière avait servi aux Junglers pour commettre des meurtres et abandonner des cadavres, dans au moins deux autres cas.

### **BAI LOWE, UN DES ANCIENS JUNGLERS, TÉMOIGNE:**

*« Tumbul [Tamba] a donné l'ordre suivant : Que les types [les deux Junglers] disent: 'On va vous tuer, dans l'intérêt de notre nation.' Il a expliqué qu'une fois qu'ils auront dit cela, alors les gars ne seront pas responsables, c'est la Gambie en tant que nation qui sera responsable... 'Il y a de vieux puits dans la brousse [au Sénégal] appartenant aux Fulas [un groupe ethnique de pasteurs], qui y puisent de l'eau pour leurs vaches. Deux gars vont vous emmener au puits, vous exécuter et vous jeter dans le puits.' C'est là que je les ai vus utiliser un pistolet pour tuer ... Ils vous mettent un sac en plastique sur la tête, vous abattent et vous jettent dans le puits ... Ils ont tué jusqu'à 40 personnes. »*

C'est alors que l'un des migrants parvient à s'échapper, Mais il est rapidement recapturé à Kankurang près de Kanilai. Selon Bai Lowe, un autre Jungler a littéralement découpé le fugitif avec sa machette. Son corps démembré est ensuite mis dans un sac en plastique.

Après ces meurtres, le président Yahya Jammeh fait cadeau de deux taureaux au quartier général de la Marine. Un Inspecteur général de la police qui a ultérieurement enquêté sur cette affaire et avec qui Human Rights Watch et TRIAL International se sont entretenus, a supposé que c'était pour remercier la Marine pour son « bon travail ».

Martin Kyere affirme qu'il a été placé à l'arrière d'une camionnette pick-up à double cabine blanche, avec six autres migrants et Lamine Tunkara. Le véhicule a d'abord emprunté une grande route, puis une piste en terre qui s'enfonçait dans la forêt, où il s'est échappé. Il passe ensuite plusieurs jours à errer dans la forêt avant d'arriver à un village au Sénégal où il reçoit un peu de nourriture. De là, il se rend dans la ville de Bounkiling et rapporte l'incident à la gendarmerie sénégalaise.

TRIAL International est une organisation non-gouvernementale qui lutte contre l'impunité des crimes internationaux et soutient les victimes dans leur quête de justice.

TRIAL International adopte une approche innovante du droit, ouvrant un chemin vers la justice pour les survivants de souffrances indicibles. L'organisation offre une assistance juridique, saisit la justice, développe les capacités des auteurs locaux et plaide en faveur des droits humains.

[media@trialinternational.org](mailto:media@trialinternational.org)  
+41 22 321 61 10  
[trialinternational.org](http://trialinternational.org)  
@trial

Il reçoit des soins à l'hôpital local ainsi qu'un peu d'argent et des documents de voyage pour pouvoir se rendre à Dakar. Dans la capitale, il aide l'ambassade du Ghana à identifier les personnes avec lesquelles il avait voyagé et qui étaient présumées avoir été tuées. De retour au Ghana, il localise de nombreuses familles de victimes et, avec l'appui de l'Initiative du Commonwealth pour les droits humains (*Commonwealth Human Rights Initiative*, CHRI), il fait campagne pour obtenir justice, organisant des défilés et des manifestations qui ont permis de maintenir cette affaire dans l'actualité.

## ENQUÊTES INTERNATIONALES ET DESTRUCTION D'ÉLÉMENTS DE PREUVE

Ces assassinats sont rapidement devenus une source de tension entre le Ghana et la Gambie, en particulier après que les autorités gambiennes ont refusé d'enquêter sur cette affaire malgré les demandes répétées du gouvernement ghanéen. En août 2005, lors de la visite en Gambie d'une délégation dirigée par le ministre des Affaires étrangères d'alors – actuellement président – Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, le ministre gambien des affaires étrangères avait émis l'hypothèse que les huit migrants dont les corps avaient été retrouvés avaient pu être victimes de meurtres rituels. Selon les Ghanéens, Jammeh a « démenti catégoriquement toute implication du gouvernement gambien. »

Le gouvernement gambien a fini par accepter qu'une commission d'enquête ghanéenne visite le pays, ce qu'elle a fait en mars 2006. Mais, selon un [extrait de son rapport](#) jamais rendu public reproduit dans un journal ghanéen : « les tentatives des membres de l'équipe ghanéenne de rencontrer les responsables gambiens de haut rang dont les fonctions avaient un rapport avec le sujet de leur visite se sont enlisées dans plusieurs couches de bureaucratie... et il est vite devenu évident que les Gambiens n'honoreraient pas leur engagement d'enquêter conjointement sur l'affaire en question. » Au moment où une commission a été constituée en 2008 pour enquêter sur les assassinats, le gouvernement gambien avait déjà pris des mesures visant à détruire les éléments de preuve existants concernant cette affaire.

Essa Badjie, nommé au poste d'Inspecteur général de la police en juillet 2008, a selon trois sources, détruit la main courante du poste de police de Barra, en a rédigé une nouvelle et l'a anti-datée. Ultérieurement, après l'arrestation de Badjie à la suite d'un différend avec Jammeh, il a affirmé à un ami que Jammeh lui avait donné personnellement l'instruction de falsifier les documents d'archives.

Peu de temps avant l'arrivée de la mission conjointe CEDEAO/ONU en Gambie, Essa Badjie et le coordinateur de la gestion des affaires criminelles auraient rencontré plusieurs responsables de haut rang qui avait été impliqués dans l'affaire de 2005 au quartier général de la police, et les ont mis en garde contre toute déclaration qui pourrait incriminer le gouvernement.

*« Essa Badjie a expliqué que 'La Gambie appartient à nous tous, nous ne devons pas voir la Gambie diffamée ou détruite par quiconque, nous devons faire de notre mieux pour le pays' », à en croire le témoignage d'un ancien officier de haut rang. « Il m'a dit qu'une commission d'enquête allait venir pour enquêter sur les Ghanéens. Il*

*ne voulait pas que [nous] disions quoi que ce soit qui puisse mettre en danger l'intégrité du pays. »*

Un autre ancien officier supérieur de l'armée a déclaré : « *Le message était 'faites disparaître les éléments de preuve incriminants.'* Ils ont demandé à voir le livre de bord du bateau. » Les deux hommes auraient ensuite saisi et détruit les passages pertinents des livres de bord de l'embarcation de la Marine.

En 2009, la Gambie et le Ghana ont signé un [Mémorandum d'accord](#) reconnaissant que le gouvernement gambien n'était pas impliqué dans les meurtres. Le texte souligne pourtant que celui-ci verserait des indemnités aux familles à titre humanitaire. À l'époque, le ministre ghanéen des Affaires étrangères, Alhaji Muhammad Mumuni, [a exprimé son scepticisme au sujet de ces conclusions](#) au sujet de ces conclusions, mais a accepté le rapport afin de permettre aux familles de tourner la page et de restaurer les relations entre les deux pays. La Gambie a versé 500 000 dollars d'indemnités au Ghana, qui a donné 10 000 cedis du Ghana (environ 6 800 dollars au taux de change de 2009) à chacune des quelques 27 familles de victimes. Six dépouilles mortelles ont été rendues au Ghana. Human Rights Watch et TRIAL International n'ont pas été en mesure d'établir avec certitude si les corps transférés étaient effectivement ceux des Ghanéens assassinés.

Selon le Mémorandum d'accord qui a suivi le rapport, « le Ghana et la Gambie se sont tous deux engagés à poursuivre leurs efforts avec tous les moyens disponibles en vue de l'arrestation et de la traduction en justice de tous les individus impliqués dans les meurtres et disparitions des Ghanéens et des autres citoyens de la CEDEAO, en particulier de ceux qui sont identifiés comme responsables dans le rapport. » Cependant, aucune arrestation n'a été effectuée en rapport avec cette affaire.

TRIAL International est une organisation non-gouvernementale qui lutte contre l'impunité des crimes internationaux et soutient les victimes dans leur quête de justice.

TRIAL International adopte une approche innovante du droit, ouvrant un chemin vers la justice pour les survivants de souffrances indicibles. L'organisation offre une assistance juridique, saisit la justice, développe les capacités des auteurs locaux et plaide en faveur des droits humains.

[media@trialinternational.org](mailto:media@trialinternational.org)  
+41 22 321 61 10  
[trialinternational.org](http://trialinternational.org)  
@trial